

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
**JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE**
2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62
mairie@jugonleslacs-cn.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoint, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART, M. Alexis POIDEVIN, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR, Mme Gwendoline FELIN.

POUVOIRS : Mme Malika TOUBLANC a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN

M. Mickaël CARDIN a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC

Absents : M. Pierre AUVRET, M. Thierry LEBOUCHER

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre HERVÉ

Date de la convocation et d'affichage : 30 juin 2023

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

Objet de la Délibération
n°2023-080

TARIF CANTINE A COMPTER DE LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2023

Contexte : engagement de l'Etat sur 3 ans par signature d'une convention le 30 août 2021, pour le dispositif d'accès à la cantine à 1€, l'Etat verse 3€ par repas facturé à 1€ maximum.
Dans la pratique, le tarif fléché vers 1€ correspond généralement à 15 % à 20% des familles.

La proposition : Appliquer l'indice INSEE des prix la consommation sur le tarif cantine (+6%) de l'année passée : la revalorisation est appliquée à la tranche T3 et à la T2. La même grille de tarification est appliquée à tous les élèves (commune et hors commune).

Le tarif professeur des écoles, du personnel et stagiaire est revalorisé de 6%.

Proposition de la commission : appliquer une augmentation de 6% sur les tarifs de la tranche 2 et 3, et sur les tarifs professeur des écoles, du personnel et stagiaires. Conserver les grilles de QF fixées l'année passée.

Tranche	QF	Tarif 2022-2023	Tarif 2023-2024
T1	<ou= 705	1€	1€
T2	de 706 à 1257	3.15€	3.34€
T3	>1257	3.28€	3.48€

Panier repas : 1€

Tarif professeur : 4.79€

Tarif stagiaire et personnel : 3.40€

Le Conseil Municipal donne son accord à la fixation des tarifs présentés ci-dessus pour l'année scolaire 2023-2024.

Le secrétaire de séance, M. Jean-Pierre HERVÉ



Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

